

294/20

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 19 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-sept heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Aurélien FERRAND, Annick LE GALL, Éric LE SCANFF, Rémy LE MEUR, Laurence LE ROY-TASSEL, Cyrielle MOY, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Édouard TROLES, Paul UGUEN.

Pouvoirs : Jean-Hervé GOARNISSON à Éric CLOAREC, Sonia FLOCH à Chantal COLLÉOU

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2024

Objet : Travaux SDEF éclairage public - Aménagement de Hent C'hreisteiz - Tranche 1

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : éclairage public - Aménagement de Hent C'hreisteiz, sortie du Collège Roz Avel jusqu'au giratoire du 8 Mai 1945 - Tranche 1.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de GUERLESQUIN afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

ÉCLAIRAGE PUBLIC Extension :	31 000,00 € HT
Soit un total de :	31 000,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

Financement du SDEF :	3 375,00 € HT
Financement de la commune :	
ÉCLAIRAGE PUBLIC Extension :	27 625,00 € HT
Soit un total de :	27 625,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte le projet de réalisation des travaux - éclairage public - Aménagement de Hent C'hreisteiz - Sortie du Collège jusqu'au giratoire du 8 Mai 1945 - Tranche 1.**
- **Accepte le plan de financement proposé par Monsieur Le Maire et le versement de la participation communale estimée à 27 625,00 €.**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

La secrétaire de séance,



Éric CLOAREC

Cyrielle MOY